AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

ANNEXE 8

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

Conseil Municipal du 6 mars 2023

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L2313-1, D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit, être produit et débattu, au cours d'une séance du conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat participe à l'information des élus et de la population et répond aux obligations de transparence renforcées par la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ses décrets d'application. Conformément à l'article L 2313 Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de la commune dans le mois suivant sa présentation. Il sera également transmis à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'articule en trois parties :

- La première partie retrace la vue d'ensemble de l'exercice 2022 au niveau de la gestion communale.
- La deuxième partie les perspectives des finances publiques pour 2023 au regard du contexte international, national.
- La troisième partie expose les orientations du budget 2023 (budget principal et budgets annexes).

I - VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2022 AU NIVEAU DE LA GESTION COMMUNALE

Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2022 :

En section de fonctionnement :

Les Dépenses réelles mandatées s'élèvent à 10,9 millions d'euros, auxquelles il faut ajouter les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 468 135 euros.

Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Les charges d'administration générale s'élèvent à 2 232 651 €. Elles étaient en 2021 de 1 735 288 € et de 1 796 797 € en 2020.
- Les dépenses de personnel s'élèvent à 6,450 millions d'euros contre 5,963 millions d'euros en 2021 et 5,908 en 2020.
- Les dépenses globales de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 11 391 514,37 € contre 10 378 608 € en 2021 et 9 847 362 € en 2020 soit une hausse de 9,75 %.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

- Les atténuations de produits (reversement FPIC, attribution de compensation négative, reversement forfait post stationnement…) s'élèvent à 530 217,69 €.
- Les autres charges de gestion courante, dont la subvention au CCAS (840 000,00 €), s'élèvent à 1,34 millions d'euros alors qu'elles étaient en 2021 de 1,42 millions d'euros et 1,36 millions d'euros en 2020. Le montant des subventions aux associations s'établit à 199 875€
- Les intérêts de la dette se sont élevés à 205 559,70 €.
- Les charges exceptionnelles atteignent 119 375,55 €.

Les Recettes réelles titrées s'élèvent à 16,33 millions d'euros.

Les principales recettes se répartissent de la façon suivante :

- Les impôts et taxes s'élèvent à 12,65 millions d'euros en 2022 contre 11,00 millions d'euros en 2021 et 8,96 millions en 2020 :

  La fiscalité directe, avec la prise en compte de la surtaxe sur les résidences secondaire, augmente nettement avec 8 381 871 € contre 7 638 455 € en 2021.
- Les droits de mutation ont nettement augmenté pour atteindre 3 648 020 € contre 2 803 122 € en 2021.
- Les dotations et participations s'élèvent à 1 070 857,50 € contre 544 251,64€ en 2021. La dotation globale de fonctionnement a encore baissé de 58 925 € la portant en 2022 à 214 199 €.
- Les recettes de produits de services s'élèvent à 1 181 338,04€ contre 924 990,02€ en 2021.
- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 1 128 906,63 € contre 402 130,93 € en 2021.

En section d'investissement :

Les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 6,71 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2021, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser qui s'élèvent à 2 216 524,75 €.

Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Les dépenses d'équipement s'établissement à 5 731 683,18 € en 2022 contre 1 965 056 € en 2021, (auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser 2 216 524,75 €).
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à 352 940,46 € contre 382 500 € en 2021.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

- Les travaux en cours d'un montant de 5 121 272,17 € contre 1 512 906 € en 2021 ont permis de poursuivre la restauration des biens communaux (en particulier la Citadelle).

- Le remboursement du capital de la dette représente 855 145,84 € contre 845 104,05 € en 2021. En 2022, la commune a souscrit un emprunt de 1 million d'euros dans le cadre de la réhabilitation du Gymnase des Glacis.

- Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2022 est de 6 280 194,69 € contre 6 135 236,51 € en 2021.

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 est de + 7 616 275,08 € contre +2 676 842,15 € en 2021.

L'épargne brute de la commune soit 5 405 551,18 € permet de financer le remboursement du capital des emprunts pour 2023 : 866 417,65 € et de dégager un autofinancement de 4 539 133,53 € affecté aux dépenses d'investissement.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette	9 732 623,53	8 960 109,04	7 838 640,97	6 982 340,27	6 135 236,51	6 280 194,69
Encours par habitant	1 847	1 699	1 525	1 369	1 227	1 231
Epargne brute	1 384 284,84	1 440 575,81	1 886 208,47	2 783 862,09	2 626 842,28	5 405 551,18
Capacité de Désendettement	7,0 ans	6,2 ans	4,2 ans	2,5 ans	2,3 ans	1,16 an
Moyenne nationale moins de 10 000 Habitants	4,2	4 ans	4,4 ans	5,0 ans	4,9 ans	

Le stock de la dette étant de 6 280 194,69 € au 31/12/2022 et l'épargne brute 2022 de 5 405 551,18 €, notre capacité de désendettement (en nombre d'années) est de 1,16 an.

Les recettes réelles d'équipement s'élèvent pour 2022 à 2 258 268,11€ auxquelles s'ajoutent 1 261 103,35 € de restes à réaliser au 31/12/2022.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

II - LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023

- **L'économie mondiale doit faire face à une forte inflation et une croissance au ralenti**

Les perspectives économiques laissent craindre un ralentissement de l'économie mondiale en 2023 avant un rebond prévu en 2024.
La croissance mondiale estimée à 3,4% en 2022 (source Fonds Monétaire International) devrait tomber à 2,9% en 2023 pour remonter à 3,1% en 2024.
L'activité économique est fortement impactée par le relèvement des taux d'intérêt des banques centrales pour contenir l'inflation et par la guerre menée par la Russie en Ukraine.

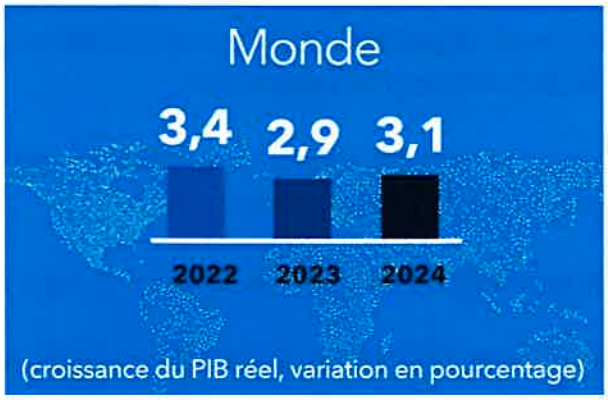

L'inflation a atteint des niveaux rarement atteints depuis 40 ans en raison de l'envolée des cours des matières premières énergétiques.

- **La zone Euro suit la même trajectoire que l'économie mondiale**

Dans la zone Euro, la croissance devrait atteindre son niveau le plus bas soit 0,7% en 2023 pour remonter à 1,6% en 2024. . La zone Euro doit resserrer sa politique macro-économique pour faire reculer l'inflation.

La zone Euro est la plus exposée aux répercussions économiques de la guerre en Ukraine et des difficultés d'approvisionnement énergétique. Ainsi, l'inflation a atteint 10,6% en octobre avant de terminer l'année 2022 à 9,2%.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

- **France : une inflation plus contenue que dans les autres pays de la zone Euro :**

L'économie française est marquée par une inflation qui se situe aux alentours de 6% avec une croissance prévisionnelle de 0,1% en 2023 pour un taux de chômage de 7,2% .

De décembre 2021 à décembre 2022, l'inflation est passée de 2,8% à 6% et s'est peu à peu propagée à tous les pans de l'économie.
Le pic de la pandémie et la reprise économique de 2021 ont provoqué une augmentation du cours des matières premières industrielles et agricoles et de l'énergie.
Cette hausse des prix suit le même chemin que lors du choc pétrolier de 1970. En effet à cette période, l'inflation s'était répandue de l'énergie vers l'alimentation puis les salaires et les biens et services.
Cependant, ce taux de 6% d'inflation constaté fin 2022 se situe en dessous des autres pays de l'Union Européenne car la France est moins dépendante du gaz russe et à mis en place de fortes mesures de soutien comme le contrôle du prix du gaz et de l'électricité.

Au 4ème trimestre 2022, sur le marché du travail, le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail a diminué de 45 000 personnes.

C'est dans ce contexte tendu qu'a été élaborée la loi de finances initiales de 2023.

- **Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2023**

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont répartis en trois ensembles : les concours financiers de l'Etat aux collectivités, les transferts de l'Etat hors fiscalité transférée, la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ces transferts progressent en 2023 et représentent 106,7 Md€ soit + 1,3% par rapport à la loi de finances initiale 2022.
Au sein des concours financiers, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) en faveur des collectivités représente 82% des concours financiers de l'Etat.

Les PSR s'élèvent à 43,9 Milliards d'euros (Pour mémoire les PSR 2022 s'élevaient à 43,22 Milliard d'euros).
Les PSR sont constitués principalement par la Dotation Globale de Fonctionnement (26,6Md€) et le F.C.T.V.A. (6,7 Md€ pour 2023).

Parmi les éléments explicatifs de cette évolution, on peut citer :

- 430 millions d'Euros de soutien exceptionnel aux communes face à la croissance des prix de l'énergie et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique,
- L'augmentation de 200 millions € du F.C.T.V.A. en 2023.

- **Des dotations de soutien à l'investissement local en stagnation pour 2023**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la LFI 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022).
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023

La commune souhaite poursuivre une politique budgétaire volontariste qui s'articule autour des axes suivants :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- La poursuite des grands travaux : Restauration de la Citadelle, livraison du Gymnase des Glacis rénové.
- Entretien des bâtiments communaux avec des travaux d'économie d'énergie, mise en accessibilité des bâtiments publics et rénovation du parc privé de la ville, travaux de réhabilitation du Sacré Cœur,
- Le financement des projets d'investissement par l'autofinancement.
- La stabilité des taux d'impositions directs locaux.
- La maitrise de la dette à un niveau raisonnable.
- Les actions en faveur du cadre de vie, plantations – aménagements paysagers et jardin pédagogique,
- Maintien des tarifs à destination des usagers pour la cantine scolaire et la garderie,
- Stabilité des subventions allouées aux associations,
- Entretien et rénovation du patrimoine culturel : travaux musées Volti et Goetz Boumeester,
- La mobilisation des subventions : Etat, Région, Département.

Les Prévisions budgétaires 2023 :

A- La section de fonctionnement s'équilibre à 15,44 millions d'euros

1) Les recettes réelles de fonctionnement :

Leur montant serait de l'ordre de 12,4 millions d'euros.

Pour les produits en provenance des loyers sont estimés à 400 000 €, les produits de la taxe sur l'électricité à 210 000 €, la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait rapporter 2 000 000 €.

S'agissant de la fiscalité :

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base pour le calcul de la Taxe foncière atteint +7,1% en 2023.

Le maintien des taux des impôts directs locaux (Taxes Foncières Bâti et Non Bâtie) en 2023 assurera un produit fiscal direct attendu de l'ordre de 8 100 000 €.

Dotations et participations

Les dotations et participations quant à elles devraient s'élever à 400 000,00 €

La dotation globale de fonctionnement de l'Etat devrait être de 214 200 €.

Il conviendra d'ajouter aux recettes réelles l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 de l'ordre de 3 045 076,58 €.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement : de l'ordre de 11,5 millions d'euros

Il y aura, notamment, lieu d'inscrire :

- L'ensemble des charges à caractère général (contrats de maintenance, de location, eau, électricité, carburant, assurances…) pour 2,4 millions d'€.
- Les charges de personnel, soit une enveloppe de 6,6 millions d'€
- L'attribution de compensation annuelle versée à la Métropole pour 303 483 €.
- La subvention au CCAS pour 640 000 €.
- Les subventions aux associations et autres pour 171 600 €.
- le reversement au SIVOM d'une partie de la dotation de compensation du taux syndical de taxe d'habitation perçue au titre de l'exercice 2021 (loi de finances rectificatives 2022) pour un montant de 338 138 €.
- Les intérêts de la dette 205 000 €.
- Les charges exceptionnelles pour 138 000 € environ comprennent le versement d'une subvention au budget annexe des Mouillages.
- La provision pour risques pour 50 000 € et une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 15 000€.

Il conviendra d'ajouter aux dépenses réelles les opérations d'ordre qui s'élèvent à 3 500 000 € (dont 3 millions de régularisation) pour les amortissements et le virement à la section d'investissement de 402 213,58 €.

B- La section d'investissement

1) Les recettes d'investissement : 13,03 millions d'euros.

Les recettes sont réparties de la manière suivante :

- Les recettes réelles s'élèveraient à 6,13 millions d'euros.
- 6,5 millions d'euros au titre des opérations d'ordre (les amortissements et opérations patrimoniales) et 402 213,58 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Compte tenu de l'autofinancement de la commune, il n'est pas apparu nécessaire d'inscrire un nouvel emprunt au budget primitif 2023.

2) Les dépenses d'investissement : 13,03 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement prévues s'élèvent à 5,52 millions d'euros, et sont pour les plus significatives réparties de la manière suivante :

Frais d'études :
Ils représentent 444 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :
- Etude du regroupement des écoles
- Rénovation de la façade du Sacré Cœur
- Musées

Immobilisations corporelles :
Elles représentent 600 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :
- Renouvellement domaine public arboré 25 000 €.
- Achat matériel technique (souffleurs / outillage …).
- Matériel informatique 34 000 €.
- Achat de mobilier pour les écoles.
- Achats de véhicules services techniques et police municipale 170 000 €.
- Acquisition d'un ponton pour la surveillance des plages par les CRS.

Immobilisations en cours :
Elles représentent 4,4 millions d'€ et concernent notamment les opérations suivantes :

- Citadelle travaux suite 1,3 millions d'€.
- Achèvement des travaux du Gymnase des Glacis : 1,7 millions d'€
- Travaux d'amélioration des chaufferies 50 000 €.
- Rénovation façade du Sacré Cœur et mise aux normes incendie : 250 000 €
- Aménagement accessibilité handicapé : 200 000€.

L'annuité de la dette 2023 s'élève à 1 070 871,02 € (866 417,65 € de capital et 204 453,37 € d'intérêts), contre 1,06 million d'euros en 2022. L'ensemble des prêts sont à taux fixe.

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 s'élève à 6,28 millions d'euros.

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 1er janvier	9 732 623,53	8 960 109,04	7 838 640,97	6 982 340,27	6 137 340,63	6 280 194,69
Annuité	1 333 123,34	1 218 965,64	1 131 946,95	1 099 067,43	1 066 187,91	1 070 871,02
ICNE	85 986,70	75 141,24	65 780,09	55 997,59	50 515,33	35 349,89
Nombre d'habitants	5 273	5 273	5 139	5 099	5 099	5 099
Dette/habitant	1 846	1 699	1 525	1 369	1 203	1 231

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Répartition de l'encours par prêteur au 1er janvier 2023 :

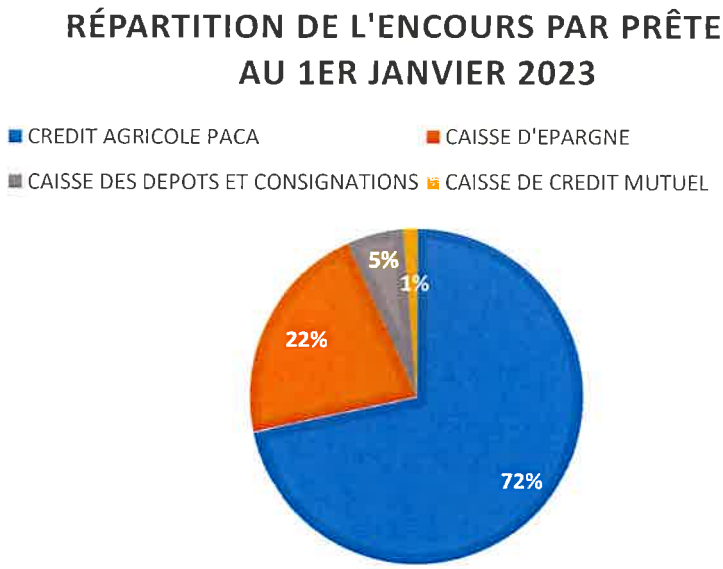

Prêteur	Montant
CREDIT AGRICOLE PACA	4 494 432,86
CAISSE D'EPARGNE	1 355 149,77
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 222,74
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	83 389,32
TOTAL	**6 280 194,69**

Il convient également d'ajouter aux dépenses réelles d'investissement, les opérations d'ordre qui s'élèvent à 3 020 000 €

Le budget primitif 2023 intègrera les restes à réaliser 2022 (2 216 524,75 € en dépenses et 1 261 103,35 € en recettes) et les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2022.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Prévisions pour le budget annexe des parkings
SPIC à seule autonomie financière

Il reprend en dépenses et recettes la gestion des parkings barrièrés (Marinières, Wilson, Barmassa).

Le budget prévisionnel du budget annexe des parkings pour l'exercice 2023 devrait s'équilibrer à hauteur de 2,9 millions d'€ comme suit :

- En section de fonctionnement **1 800 000,00 €**
- En section d'investissement **1 100 000,00 €**

La section de fonctionnement :

Elle intègre les charges d'exploitation selon le détail ci-dessous pour les plus significatives :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 388 000 € dont :

  Les fournitures d'entretien : 30 000€,
  La location des sanitaires de la plage des Marinières : 60 000 €,
  Les contrats de maintenance (balayeuse, appareils de contrôle de péage des parcs de stationnement) : 25 000€,
  Les frais de gardiennage : 100 000€.

- Les charges de personnel (chapitre 012) : 362 000€

- la dotation aux amortissements pour 140 000 € (chapitre 042).

- le virement à la section d'investissement de l'ordre de 882 000 €.
- les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles pour 25 000 €.

Les produits d'exploitation estimés à 1,7 M € comprennent principalement :

- Les recettes concernent les redevances des parkings pour la somme de 610 000 €,

- l'excédent reporté de 1 182 967,77 € après le vote du compte administratif 2022 du budget annexe.

La section d'investissement regroupe :

En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

- les frais d'études (chapitre 20) pour 200 000 € - plan d'aménagement d'ensemble Promenade et parking des Marinières.

- les immobilisations corporelles (chapitre 21)
  Pose de plots Parking des Marinières : 41 670€,
  Réfection du mur butte Parking des Marinières : 10 000€,
  Eclairage public Parking Wilson (passage en LED) : 70 000€.

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

- les immobilisations en cours pour 353 441,70 € (travaux d'entretien des parkings) dont principalement :

Pose d'enrobé parking des Marinières : 200 000€.

Pour les recettes de la section d'investissement :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) : 98 904,26€
Le virement de la section de fonctionnement : 882 000€
Les amortissements : 140 000€

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Prévisions pour le budget annexe des mouillages
SPIC à seule autonomie financière

Le budget 2023 du Service public industriel et commercial des Mouillages de Villefranche-sur-Mer est établi en reprenant le résultat de l'exercice 2022. Après la création du budget annexe en 2022, l'exécution budgétaire 2023 portera sur une année pleine.

Le budget prévisionnel du budget annexe des mouillages pour l'exercice 2023 devrait s'équilibrer à hauteur de 692 000€ comme suit :

- En section de fonctionnement **326 000,00 €**
- En section d'investissement **366 000,00 €**

La section de fonctionnement :

Elle intègre l'ensemble des charges régulières :

Charges à caractère général : achat de fournitures, consommation de carburant, frais de télécommunications, services bancaires, frais d'entretien… : **40 000,00 €**

Charges de personnel : **150 000,00 €**

Autres charges de gestion courante : le budget Mouillage verse chaque année une redevance à l'Etat en échange de l'occupation du plan d'eau : **30 000,00 €**

Opérations d'ordre – Amortissements : **106 000,00 €**

Et les recettes d'exploitation suivantes :

Elles sont principalement issues des recettes prévisionnelles liées à l'exploitation de la zone de mouillages et de la subvention de la commune.

Port et frais accessoires facturés : représente les recettes attendues en 2023 de location des places sur la zone de mouillage. L'exercice 2023 sera le premier exercice en année pleine : **179 256,60 €**

Subvention exceptionnelle de la commune prévue pour un montant similaire à l'exercice 2022 : **120 000,00 €**

Opérations d'ordre : **20 000,00 €**

Résultat de fonctionnement reporté : **6 743,40 €**

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

La section d'investissement :

Elle s'équilibre pour un montant prévisionnel de 366 000€ et regroupe les dépenses et recettes d'équipement, les opérations en capital et les amortissements.

Les dépenses d'équipement :

Elles correspondant aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et des travaux (immobilisations en cours) et se détaillent de la façon suivante :

- Acquisition d'un logiciel de gestion spécifique aux zones de mouillages permettant notamment le paiement à distance,
- Ordinateur portable connecté au réseau de la Mairie en vue d'assurer une vidéo-surveillance à distance, paiement par carte bancaire,
- Bateau dédié à la zone de mouillage et équipements,
- Acquisition de bouées en raison de l'usure due aux conditions météorologiques en mer,
- Bouées connectées,
- Acquisition d'un barrage anti-pollution,
- Outillages,
- Réhabilitation du local administratif de la zone de mouillage (étanchéité de la toiture, travaux de sanitaire et vitrine).

Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées :Remboursement de la dotation initiale versée par la commune lors de la création du budget annexe : **5 000,00 €**

Opérations d'ordre : **20 000,00 €**

Les recettes d'investissement:

Opérations d'ordre - Amortissements :**106 000,00 €**

Subventions restant à encaisser suite à la création de la zone de mouillage : **98 478,19 €**

Solde d'exécution d'investissement reporté :**161 521,81 €**

Le conseil d'exploitation des mouillages réuni le 24 février 2023 a émis un avis favorable aux prévisions budgétaires pour l'année 2023

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

WEBDETTE
EMPRUNTS

TABLEAU DE BORD AU 01/01/2023

Dette directe de Villefranche sur Mer

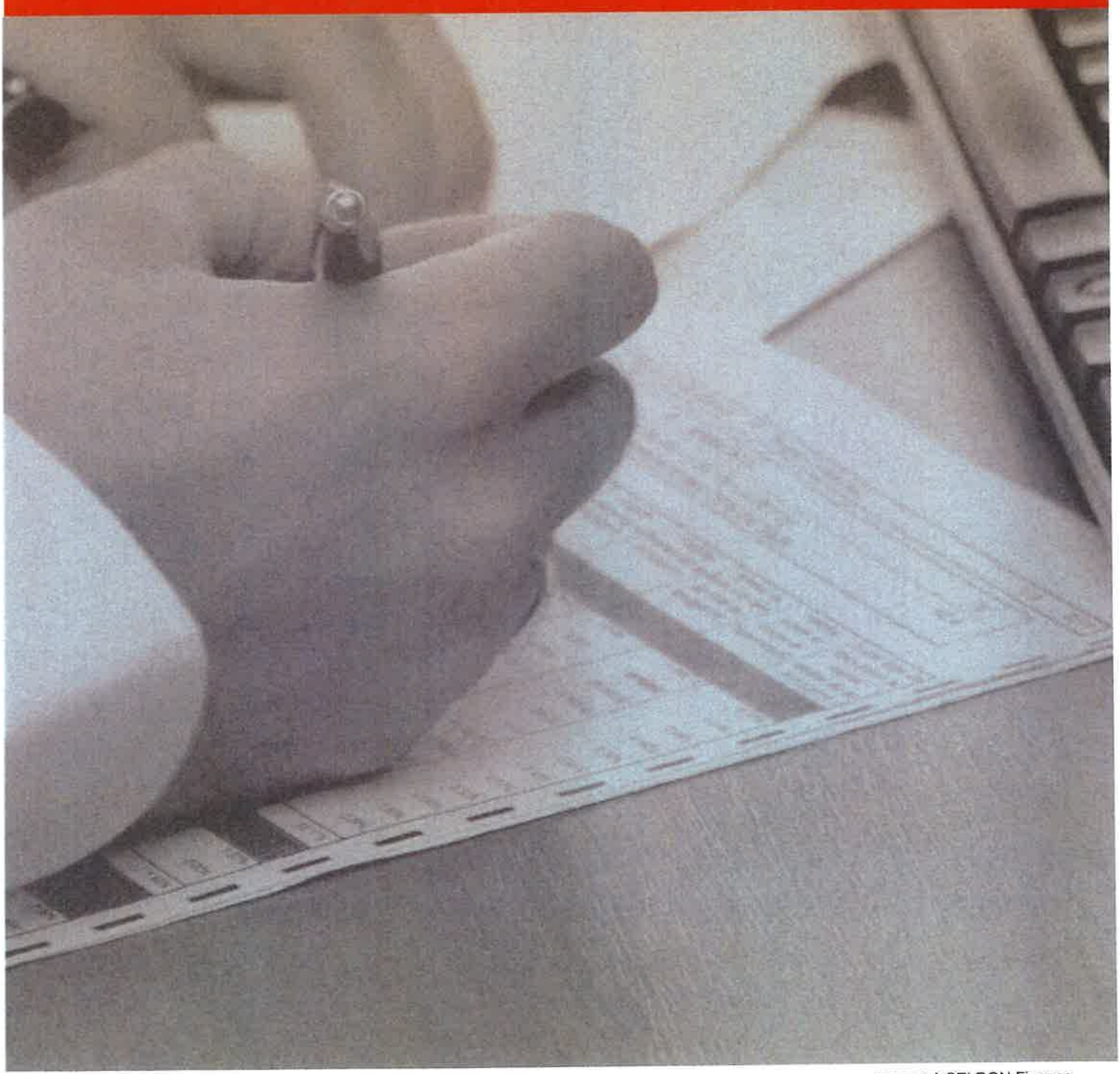

Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance

AR Prefecture

006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

AR Prefecture
006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023

Encours **6 280 194,69**

Nombre d'emprunts * **9**

Taux actuariel * **3,44%**

Taux moyen de l'exercice **3,37%**

** tirages futurs compris*

Charges financières en 2023

Annuité **1 070 871,02**

Amortissement **866 417,65**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

Intérêts emprunts **204 453,37**

ICNE **39 735,67**

Versements mensuels récents

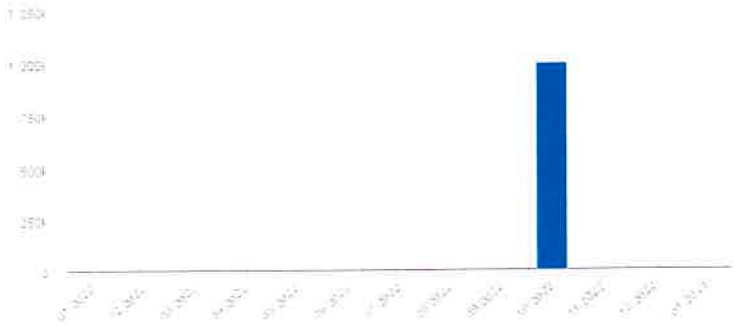

Financements Disponibles au 01/01/2023

Enveloppes de Financement **0,00**

Lignes et Billets de trésorerie **0,00**

Remboursements temporaires **0,00**

Emprunts long terme non mobilisés **0,00**

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

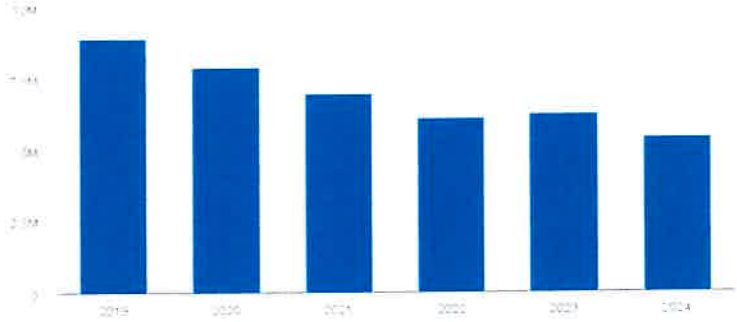

AR Prefecture

006-210601597-20230306-14_6_3_23-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023